

STOP AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le Service Public de Wallonie (SPW) vient de lancer une campagne de sensibilisation intitulée « [STOP aux espèces exotiques envahissantes](#) ».

L'objectif est de sensibiliser et responsabiliser tout un chacun sur la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Les villes et communes de Wallonie peuvent jouer un rôle crucial dans la diffusion et la réussite de cette campagne.

En tant qu'autorités locales, vous êtes un relai incontournable pour informer et sensibiliser les citoyens sur la problématique des espèces exotiques envahissantes. Vous êtes aussi les gestionnaires de nombreux espaces publics et le respect de bonnes pratiques est essentiel pour éviter la dissémination d'espèces exotiques envahissantes.

Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace sérieuse pour notre biodiversité !

Les espèces exotiques envahissantes sont des plantes et des animaux qui ont été introduits par l'homme, bien loin de leur aire de distribution d'origine, qui se sont acclimatés et qui ont colonisé les milieux naturels.

Du côté des plantes, il s'agit d'espèces telles que les renouées asiatiques, l'arbre aux papillons ou la berce du Caucase. Après s'être échappées des jardins et parcs, ces plantes partent à l'assaut des milieux naturels, où elles éliminent les plantes locales, altèrent les écosystèmes et étouffent les plans d'eau.

Du côté des animaux, il s'agit des écrevisses américaines, du raton laveur ou de la bernache du Canada. Ces animaux, une fois dans la nature concurrencent ou dévorent les espèces locales, transmettent des parasites et des maladies pouvant affecter les animaux sauvages, les animaux domestiques ou la santé humaine, déséquilibrent les chaînes alimentaires et altèrent les écosystèmes.

Ces espèces exotiques envahissantes représentent donc une menace sérieuse pour la biodiversité !



STOP aux espèces exotiques envahissantes !

La campagne « STOP aux espèces exotiques envahissantes » s'adresse au grand public et concerne aussi bien les animaux que les plantes. Elle vise à informer et sensibiliser les citoyens sur les espèces exotiques envahissantes et sur les gestes que chacun peut adopter pour éviter de favoriser leur prolifération !

Elle comprend la publication de plusieurs articles sur une page web dédiée, la diffusion de vidéo, des quiz sur les espèces et bien d'autres choses...

Elle s'articule autour de **deux axes : plantes et animaux** et elle interroge les citoyens sur **4 questions** :

Pourquoi être prudent avant de planter des espèces exotiques ?

Pourquoi ne faut-il pas relâcher les animaux exotiques dans la nature ?

Pourquoi ne faut-il pas se débarrasser dans la nature des déchets verts provenant de l'entretien des jardins et des pièces d'eau ?

Pourquoi ne faut-il pas nourrir les animaux exotiques sauvages ?

Pour les plantes, l'objectif est, d'une part de sensibiliser les citoyens sur le potentiel invasif de certaines plantes qui peuvent devenir incontrôlables et s'échapper de leur jardin et, d'autre part de recommander l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement comme le choix de plantes non envahissantes et le recyclage des déchets verts au jardin.

Pour les animaux, l'objectif est d'avertir les citoyens sur l'impact que peuvent avoir certaines pratiques, à savoir le nourrissage volontaire ou accidentel des animaux exotiques sauvages et l'abandon d'animaux exotiques de compagnie dans la nature, sur le bien-être de ces animaux, leur prolifération et sur l'environnement.

Villes et communes de Wallonie, relayez la campagne. La biodiversité vous en sera reconnaissante !

Avec le soutien des villes et communes de Wallonie :

Pour mener à bien cette campagne, le SPW compte sur la collaboration des villes et communes de Wallonie.

En tant qu'autorités locales, vous êtes un relai incontournable pour informer et sensibiliser les citoyens sur la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Pour soutenir cette campagne, le SPW met à disposition des outils : des supports numériques téléchargeables ainsi que des kits comprenant des affiches, des grands totems, des displays de comptoirs et des dépliants. Ce matériel de campagne peut être consulté et commandé via la page suivante : [Matériel de la campagne - Stop aux espèces exotiques envahissantes \(stopenvahissantes.be\)](http://stopenvahissantes.be).

Pour relayer la campagne, vous pouvez partager le contenu sur vos réseaux sociaux, votre site internet mais également en publiant un article dans votre journal ou bulletin communal. Trois articles types vous sont proposés : un article sur les plantes, un article sur les animaux et un article mixte.

En tant que villes et communes, vous avez également la mission de gérer des espaces publics communaux. Dans le cadre de cette mission, il est crucial :

- **d'éviter de planter des espèces exotiques envahissantes figurant sur la liste wallonne** (<http://biodiversite.wallonie.be/fr/especes-preoccupantes-pour-la-wallonie.html?IDC=6492>)
- **d'adopter des bonnes pratiques pour lutter contre des populations déjà présentes**
- **d'adopter des bonnes pratiques pour la gestion de déchets verts provenant des terrains communaux.**

Pour vous aider, plusieurs articles sont disponibles sur la page de la campagne et vos questions peuvent toujours être adressées à invasives@spw.wallonie.be

Des listes négatives d'espèces exotiques envahissantes en Europe et en Wallonie :

Face à la menace des espèces exotiques envahissantes, les législateurs européens et wallons ont mis en place des listes négatives qui restreignent ou interdisent leurs plantations et détentions.

41 PLANTES ET 47 ANIMAUX PRÉOCCUPANTS POUR L'UNION (REGLEMENT (UE) No 1143/2014 SUR LES EEE).

Il existe une liste de 41 plantes et 47 animaux préoccupants pour l'Union européenne. Cette liste comprend notamment des espèces telles que **l'élodée à feuilles alternes**, la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya, **la tortue de Floride**, le raton laveur et le ragondin.



Ces espèces ne peuvent plus être commercialisées, transportées, élevées ou cultivées dans l'ensemble des pays membres de l'Union.

43 PLANTES PRÉOCCUPANTES POUR LA WALLONIE (AGW SUR LES EEE DU 15/09/2022)

Il existe deux listes de plantes préoccupantes pour la Wallonie :

Une liste définit les plantes qui font l'objet d'une interdiction de plantation sur tout le territoire wallon. On y retrouve par exemple **les renouées asiatiques**, les solidages nord-américains et la crassule des étangs.



Une autre liste définit les plantes qui ne peuvent plus être plantées à moins de 50 m des réserves naturelles et des cours d'eau. Cette liste reprend par exemple **certaines vignes vierges américaines**, l'arbre aux papillons, le cornouiller soyeux, le cotonéaster horizontal et le rhododendron des parcs.

En savoir plus : [Stop aux espèces exotiques envahissantes \(stopenvahissantes.be\)](https://stopenvahissantes.be) - invasives@spw.wallonie.be

En savoir plus :

Stop aux espèces exotiques envahissantes
(stopenvahissantes.be)

invasives@spw.wallonie.be

Le saviez-vous ?

La Commission européenne a établi une liste recensant les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union. Au total, 41 plantes et 47 animaux y sont répertoriés, à l'instar de la balsamine de l'Himalaya, de la berce du Caucase et du raton laveur. Ces espèces ne peuvent plus être commercialisées, transportées, élevées ou cultivées sur tout le territoire de l'Union.

S'y ajoutent 43 espèces végétales reprises sur une liste wallonne d'espèces exotiques envahissantes qui font l'objet de restrictions à la plantation en Wallonie.